



COMMUNE DE BRESNAY

Budget 2024 : note de présentation

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- IV. Quelques indicateurs*

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune : <https://www.bresnay.fr>

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 08 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité :

- D'un côté, la gestion des affaires courantes ou section de fonctionnement,
- De l'autre, la section d'investissement avec les programmes de travaux.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts).

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux et taxes diverses, aux dotations versées par l'État, aux dotations ou attributions de compensations versées par Moulins Communauté, à la participation de La Poste pour la gestion de l'Agence Postale Communale, aux loyers des logements communaux et à la location de la salle socioculturelle.

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2024 sont estimées à 465 178,19 €. Ce total inclut l'excédent de fonctionnement reporté de l'année précédente d'un montant de 177 811,19 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation énergétique des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les frais scolaires, les assurances, les contributions aux organismes (Sictom, SDE03, Centre Social ...), les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement 2024 s'élèvent à 362 195,19 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement, soit 102 983,00 €, se décompose en 100 000 € de virement à la section d'investissement qui servira à équilibrer ladite section et 2 983 € d'opération d'ordre entre sections.

b) Principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement en 2024 :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	151 756,19 €	Excédent de fonctionnement reporté	177 811,19 €
Dépenses de personnel	128 400,00 €	Produits des services	1 100,00 €
Atténuations de produits	4 000,00 €	Impôts et taxes	2 180,00 €
Autres charges de gestion courante	70 625,00 €	Imposition directe	176 785,00 €
Charges financières	7 414,00 €	Dotations et participations	87 302,00 €
		Autres produit de gestion courante	20 000,00 €
Total dépenses réelles	362 195,19 €	Total recettes réelles	465 178,19 €
Opérations d'ordre entre sections	2 983,00 €		
Virement à la section d'investissement	100 000,00 €		
Total général	465 178,19 €	Total général	465 178,19 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 sont inchangés. **Aucune augmentation n'est appliquée de la part de la commune.** Les augmentations viennent de la revalorisation de 3,9 % des bases d'imposition fixée par l'État. Les taux sont les suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 36,61% sur une base d'imposition prévisionnelle de 307 700 €
- Taxe foncière sur le non bâti : 30,68 % sur une base d'imposition de 107 200 €
- Taxe d'habitation sur résidences secondaires et logements vacants : 12,42 % sur une base d'imposition de 66 400 €.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 153 785,00 €.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, etc...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Est également compris dans les dépenses d'investissement le remboursement du capital des emprunts.

- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : les subventions de l'Etat, de la Région ou du Département, les fonds de concours de l'intercommunalité), les emprunts, l'autofinancement (transfert de la section de fonctionnement).

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement en 2024 :

dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit d'investissement reporté	68 635,58 €	Virement du fonctionnement	100 000,00 €
Emprunts et dettes	32 680,00 €	FCTVA	16 000,00 €
Travaux bâtiments solde 2023	9 326,59 €	Excédents capitalisés	84 286,62 €
Travaux logements solde 2023	13 467,98 €	Subventions	202 763,53 €
Études	900,00 €	Op. d'ordre entre section	2 983,00 €
Local multifonctions + parking	157 320,00 €	Dépôts et cautionnements	2 500,00 €
Travaux sur logements	90 000,00 €		
Plan d'adressage	33 000,00 €		
Acquisition matériel	3 203,00 €		
Total général	408 533,15 €	Total général	408 533,15 €

c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- Achèvement travaux de gros entretiens sur bâtiments publics programme 2023,
- Achèvement travaux sur logements communaux programme 2023,
- Construction local multifonctionnel et aménagement parking près du ruisseau,
- Travaux de réhabilitation sur logements communaux,
- Plan d'adressage communal – plaques de voies et numéros d'habitations,
- Acquisition de matériel pour service technique.

d) Les subventions d'investissements prévues :

- Subventions du Département de l'Allier pour travaux logements et parking,
- Subvention du Département pour plan d'adressage,
- Subventions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour local multifonctionnel et parking,
- Subventions de l'État pour local multifonctionnel et plan d'adressage,
- Fonds de concours de Moulins Communauté pour plusieurs opérations.

IV. Quelques indicateurs

Population légale au 1^{er} janvier 2021 en vigueur au 1^{er} janvier 2024 :

Population municipale	385
Population comptée à part	7
Population totale	392

Personnel communal :

- Un secrétaire de mairie agent d'accueil de l'agence postale communale,
- Un employé au service technique,
- Une employée à la cantine à temps partiel,
- Une employée à l'entretien des locaux et à l'accompagnement des enfants lors des transports scolaires à temps partiel.

Endettement de la commune au 01 janvier 2024 :

Prêteur	Réalisation	Date	Montant initial	Durée résiduelle	Capital dû au 01/01/2024
Caisse des Dépôts	Logements	1997	200 318 €	6,32 ans	40 811 €
Crédit Agricole	Aménagement place	2005	200 000 €	2,65 ans	27 437 €
Caisse d'Épargne	Église	2015	80 000 €	12,08 ans	51 373 €
Caisse d'Épargne	Programmes 2021	2021	50 000 €	12,99 ans	42 062 €
Caisse d'Épargne	Acquisition tracteur	2023	50 000 €	7,90 ans	48 437 €
			530 318 €		210 120 €

Fait à Bresnay, le 22 avril 2024

Le Maire,

Alain CHERVIER